



Fin de priode d'essaie (selon moi, abusive)

Par **darkspirit**, le **09/02/2010** à **19:39**

Bonjour,
je fais appel a vous, pour avoir quelque conseil en esperant que vous aurez des reponces a me donner

voila,
j'ai signé un cdi (le 7.12.2009) avec une periode d'essaie de 2 mois (finissant le 07.02.2010).
j'ai eu une visite du pdg (le 03.02.2010) pour m'anoncer une mauvaise nouvelle, qui dit que mon contract et casser et prendra fin le 4.02.2010, sans aucune raison.

quand je lui ai demander la raison de ca déssision, il ma dit que mon supérieur été absent depuis 1 mois, donc personne pouvant dir si je fais l'affaire ou pas !!!!

je me suis renseigner a l'inspection du travail, il aurais du me prévenir 2 semaine avant la fin de periode d'essais !!

QUE PUIGE FAIRE ???

Par **Cornil**, le **11/02/2010** à **23:24**

Bonsoir "daksiprit"

Effectivement, depuis une loi récente, l'employeur doit especter un délai de prévenance dans ton cas de 2 semaines.

Voir <http://vosdroits.service-public.fr/F1643.xhtml#N1011D>

Ceci dit cette inobservance n'est pas à mon avis suffisante pour entrainer nullité de la rupture,

mais peut te permettre d'obtenir dommages et intérêts en justice à concurrence des salaires du délai non respecté.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)